

## Coronavirus : Nouvelles mesures en vigueur sur le territoire mulhousien

---

En raison de la propagation du coronavirus à Mulhouse, le Préfet du Haut-Rhin a décidé la fermeture de plusieurs lieux publics. En parallèle, la Ville de Mulhouse a déclenché son plan municipal de gestion de crise, placé sous l'autorité du Maire.

### **Etablissements scolaires**

C'est le Préfet, par arrêté, qui a décidé de fermer certaines écoles sur Mulhouse. Liste complète sur [le site de la Préfecture](#). En fonction de l'évolution de la situation, Michèle Lutz, Maire de Mulhouse, se réserve le droit de demander au Préfet que d'autres écoles bénéficient de la même mesure, dans un souci de cohérence et pour faciliter le quotidien des familles.

### **Mesures complémentaires prises par le Maire de Mulhouse**

Sont annulées avec effet à compter du samedi 8 mars :

- les activités collectives pour les enfants (centres aérés, centres sociaux culturels...),
- les manifestations culturelles dans les établissements suivants : conservatoire, bibliothèques/médiathèque, théâtre de la Sinne/Noumatrouff/La Filature, musées situés sur le territoire de Mulhouse, Kunsthalle, Maison du Patrimoine.

Les équipements sportifs (gymnases, piscines, patinoire) sont fermés à l'exception des manifestations et entraînements qui se dérouleront à huis clos (moins de 50 personnes).

De même, tous les rassemblements de plus de 50 personnes sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

### **Rappel des consignes sanitaires**

- se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- surveiller l'apparition des symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer,...).

Numéro vert : 0 800 130 000 / [grand-est.ars.sante.fr](http://grand-est.ars.sante.fr)

Contact presse :

Nina OUMEDJKANE

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46